

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	8
• votants	11
• absents	3
• exclus	0

**Date de convocation :**

21 mars 2022

**Date d'affichage :****Objet**

Délibération n°03.2022

Vote du compte de  
gestion

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 25 mars 2022 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire.

**Étaient présents :**

THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, ARDISSON Jean-Claude, MORIN Catherine, LUCIANO Luc.

Excusés : DRAMAIX Jean-Guy (a donné pouvoir à CORNAND Jean-Jacques), DUMAS Chantal (a donné pouvoir à MILLET Jérôme), NOUVEL Alain (a donné pouvoir à Laurence MARCHAL)

**Secrétaire de séance :**

Mme MARCHAL Laurence

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021,
- DIT que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 026-212600431-20220325-DELIB03\_2022-BF



Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .  
Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 25 mars 2022

Le Maire, Christian THIRIOT

